

**Pour citer :**

Mallette, Caroline (2016). Femmes et Révolution roumaine (1989) : entre oppression et émancipation. *Revue A5*, 6(1), 49-63. <https://revuea5.uqam.ca/>

## Femmes et Révolution roumaine (1989) : entre oppression et émancipation

Caroline Mallette, *Maîtrise*.

Depuis les années 1970, la sociologie des révolutions a permis une accumulation incroyable de connaissances et un progrès remarquable dans la compréhension des causes, processus et résultats révolutionnaires. Cependant, le champ académique demeure nettement déficient en ce qui a trait à l'incorporation des rapports de genre<sup>20</sup> au sein des analyses des révolutions. Pour pallier ce manque, Valentine M. Moghadam a proposé un modèle théorique pour l'étude des révolutions basé sur les résultats révolutionnaires en termes de genre. Ainsi, elle a mis de l'avant deux idéaux-types de révolution. Un groupe de révolutions serait modernisateur et égalitariste et poserait l'émancipation des femmes comme un but explicite de la transformation révolutionnaire, alors qu'un second groupe de révolutions serait patriarcal, en ce sens qu'il associerait les femmes à la famille et à des rôles genrés traditionnels (Moghadam, 1995). Dans son étude, Moghadam présente les cas de l'Iran et de l'Europe centrale et orientale comme étant des exemples de révolutions patriarcales. Cependant, si l'auteure réfère à l'Europe centrale et orientale comme à un tout, elle n'analyse en fait que les trajectoires de trois pays, à savoir la Pologne, la République Tchèque et l'Allemagne de l'Est.

Pourtant, la Roumanie, parmi les pays d'Europe centrale et orientale ayant connu des changements de régime en 1989, est presque systématiquement traitée comme cas exceptionnel dans la littérature sur les révolutions et les transitions démocratiques. En effet, la littérature scientifique semble quasi-unanime dans l'identification de trois types de changement de régime ayant pris place en 1989, soit des transitions négociées (Pologne et Hongrie), des révolutions de velours (Tchécoslovaquie et Allemagne de l'Est), et une seule révolution violente (Roumanie). Le type de régime communiste en Roumanie de 1965 à 1989 constitue une autre caractéristique qui ajoute à l'exceptionnalisme du pays, alors que le régime de Ceausescu est considéré comme le seul exemple de sultanisme<sup>21</sup> ou de néopatrimonialisme d'Europe

---

<sup>20</sup> Rapports de genre (*gender relations*) est le terme utilisé par Valentine M. Moghadam.

<sup>21</sup> Certains-es ont critiqué la connotation « orientaliste » du terme sultanisme et ont proposé le terme « néopatrimonialisme discrétionnaire » pour le remplacer. Cependant, le concept de sultanisme a atteint une importante reconnaissance dans la communauté scientifique et a été

centrale et orientale, au sein duquel des politiques particulièrement oppressives pour les femmes ont été mises en place dans une logique nationaliste de contrôle des natalités. Pour toutes ces raisons, le cas roumain est généralement exclu des comparaisons avec les autres cas, et il peut être difficile de traiter l'Europe centrale et orientale comme un tout unifié.

Il est ainsi possible de se demander où se situe le cas de la révolution roumaine dans la typologie des résultats révolutionnaires associés au genre mise de l'avant par Moghadam. Le cas roumain représente-t-il une exception à ce titre également, ou se range-t-il plutôt aux côtés des autres cas d'Europe centrale et de l'Est considérés comme des exemples de révolutions patriarcales par l'auteure ? Si l'on considère, comme Moghadam, que « [in] all revolutions, the explicit goal is thorough upheaval of the previous system and its replacement by a new system. [...] The basic premise is that it should look as different as possible, in all aspects – economic, political, and cultural – from the previous system » (*Ibid* : 331), et que le régime de Ceausescu ayant été renversé était particulièrement régressif en ce qui a trait aux droits des femmes, il serait possible de croire que la révolution roumaine aurait favorisé un *certain* progrès quant aux droits et conditions de vie des femmes roumaines.

Il s'agira, dans le cadre de cet article, de reprendre le modèle théorique élaboré par Moghadam, qui s'inspire à la fois des travaux en sociologie des révolutions et des études féministes, et de vérifier l'applicabilité de celui-ci à un cas qui pourrait, à priori, s'avérer problématique. Après avoir brièvement présenté la révolution roumaine afin de fournir quelques repères historiques nécessaires à la discussion subséquente, le modèle théorique de Moghadam sera exposé, en insistant sur les deux idéaux-types de révolutions qu'elle met de l'avant. Puis, il s'agira de reproduire l'étude de Moghadam sur l'Europe centrale et orientale, mais cette fois pour le cas de la révolution roumaine<sup>22</sup> en se basant sur trois critères que sont la représentation politique des femmes, le travail (rémunéré et domestique), ainsi que les droits reproductifs<sup>23</sup>. Cela devrait permettre de dresser un portrait sommaire de l'évolution/régression des conditions sociales, économiques et politiques des femmes en Roumanie avec la révolution, et ainsi, de positionner en conclusion le cas roumain dans l'un, l'autre, ou aucun des idéaux-types proposés par Moghadam et d'effectuer un retour théorique sur la proposition initiale de l'auteure.

---

utilisé pour qualifier des régimes un peu partout à travers le monde, comme le Zaïre, le Venezuela, les Philippines, l'Iran, Haïti, la Roumanie et le Nicaragua.

<sup>22</sup> Suffisamment d'études ont été réalisées en anglais pour permettre de dresser un portrait général des rapports de genre avant et après la révolution.

<sup>23</sup> Les mêmes critères sont adoptés par Suzanne Lafont, dans Lafont, Suzanne, 2001, «One Step Forward: Two Steps Back: Women in the Post-Communist States», *Communist and Post-Communist Studies*, no.34, pp.203-220.

## La révolution roumaine

Les spécialistes des révolutions s'entendent sur une série de causes communes aux événements de 1989 dans tous les pays d'Europe centrale et orientale, qui expliquent l'effondrement du socialisme d'État dans autant de pays, ainsi que le moment de cet effondrement (1989). Parmi les facteurs clés identifiés dans la littérature scientifique, l'on retrouve notamment (1) la perte de légitimité du Parti communiste attribuable au fossé grandissant entre les promesses du socialisme et les conditions de vie réelles des populations, (2) la formation de sociétés civiles nationales, propulsée par les Accords d'Helsinki, dans les minces ouvertures tolérées par les régimes, (3) la corruption et l'ossification au sein des Partis communistes, et (4) les réformes de Gorbatchev dans un contexte de déclin politique et économique<sup>24</sup>. Or, de tels facteurs, communs à tous les pays, ne permettent pas d'expliquer les différences entre ceux-ci au niveau des types de changement de régime. Comme mentionné précédemment, le champ scientifique semble quasi-unanime dans son identification de trois types de changement de régime ayant pris place en 1989, soit des transitions négociées (Pologne et Hongrie), des révolutions de velours ou effondrements de régimes (Tchécoslovaquie et Allemagne de l'Est), et une révolution violente (Roumanie). Dans la littérature scientifique portant sur la séquence révolutionnaire de 1989 en Europe centrale et de l'Est – Pologne, Hongrie, Allemagne de l'Est, Tchécoslovaquie, Roumanie – le cas roumain est ainsi presque systématiquement traité à part, comme cas exceptionnel.

Il faut noter que la Roumanie de Ceausescu était un régime qualitativement différent des autres régimes socialistes d'Europe de l'Est. Il est possible de qualifier le régime de Ceausescu de *sultaniste*. La tendance dynastique typique d'un tel régime était particulièrement bien implantée, alors que la femme de Nicolae Ceausescu, Elena, était la deuxième personne la plus puissante du pays et que les quatre frères de Ceausescu occupaient des postes importants de pouvoir (Thompson, 2002 : 96). Sous Ceausescu, le rôle de tête du Parti avait ainsi été remplacé par le pouvoir absolu du Secrétaire général et de sa famille, et les initiatives politiques indépendantes comme la création de syndicats ou l'organisation de grèves étaient réprimées par la force et ont mené à l'assassinat présumé des individus les ayant organisées. La société civile roumaine était ainsi remarquablement faible, en raison de la pénétration de toutes les sphères sociales par le régime de Ceausescu et sa police secrète, le *Securitate* (Linz et Stepan, 1996 : 353). Les actions et décisions de Ceausescu démontrent également le caractère très personneliste et arbitraire de son règne. L'on peut ici parler de la place occupée par la doctrine marxiste de Ceausescu au sein du

---

<sup>24</sup> Voir Bunce, Valerie, 1999, *Subversive Institutions : The Design and the Destruction of Socialism and the State*, New York, Cambridge University Press, p.3.

Dictionnaire roumain de philosophie, supérieure à celle accordée aux entrées au sujet de Marx, Lenin et Engels réunies, ou à la conception et reconception par Ceausescu lui-même de l'extravagante Maison du peuple et ses routes avoisinantes (*Ibid* : 350). De plus, le communisme roumain a évolué jusqu'à devenir la variante la plus nationaliste du communisme européen, avec une idéologie à la carte, empruntant au marxisme-léninisme et au nationalisme xénophobe (Petrescu, 2014 : 82).

Le règne dynastique des Ceausescus a eu pour effet d'aliéner une section du Parti communiste, menée par Ion Illiescu, qui est demeurée en marge, attendant le bon moment pour se rebeller contre le dictateur et qui a réussi à mobiliser l'armée contre ce dernier (Thompson, 2002 : 97-98). Ainsi, face à des manifestations spontanées auxquelles les femmes ont participé de manière massive (Wolchik, 1993 : 30), ayant débuté le 15 décembre 1989 avec le renvoi et l'éviction d'un pasteur en charge de l'Église réformée hongroise de Timisoara, le régime a ordonné à ses forces répressives de tirer sur la population, causant plusieurs centaines de morts. Après une première vague de répression meurtrière, l'armée a rejoint l'opposition menée par Illiescu, mais la police secrète est demeurée fidèle au dictateur. S'ensuivit une forme de guerre civile, malgré la fuite de Ceausescu en hélicoptère le 22 décembre, laquelle prit fin au moment de l'exécution de celui-ci. Plus de 900 des 1100 décès enregistrés durant la révolution roumaine eurent lieu après la fuite de Ceausescu, aux mains de la police secrète du dictateur, qui espérait le retour de celui-ci (Kotkin et Gross, 2010 : 93).

Ainsi en Roumanie, le régime a tiré sur l'opposition mais s'est malgré tout effondré, car face à un soulèvement spontané et désorganisé de la population réprimé par le régime qui était doté des capacités coercitives pour le faire (police secrète), une faction de l'État menée par Illiescu et hostile envers le leader en raison du personnalisme de son règne a réussi à rallier l'armée, elle aussi mécontente, qui a combattu la garde prétorienne du dictateur et réussi à renverser le régime. Devant l'absence d'une opposition organisée issue de la société civile, Illiescu et son organisation, le *Front de salut national*, se sont emparés du pouvoir pour instaurer un régime « néo-communiste ». Ce fil d'événements, attribuable en grande partie à la nature du régime communiste roumain (*sultaniste*), qui différait des autres régimes communistes plutôt qualifiés dans la littérature de *post-totalitaires*, est unique au sein des révolutions de 1989 en Europe centrale et orientale.

## La théorisation de Moghadam

Moghadam accorde une importance particulière à l'idéologie au sein des processus révolutionnaires. En effet, elle considère que dans toute révolution, le but explicite est le renversement du système en place et son remplacement

par un nouveau système dont les révolutionnaires se font une idée très claire, parfois même sous la forme d'un programme détaillé (Moghadam, 1995 : 331). Elle ajoute que dans toute révolution, le contenu du système de stratification est altéré, avec une mobilité descendante pour les élites politiques et économiques et une mobilité ascendante de nouveaux groupes, que les relations de domination et de subordination sont parfois renversées, et que la rhétorique révolutionnaire inclut généralement une promesse selon laquelle les groupes préalablement désavantagés verront une amélioration dans leurs conditions advenant la révolution (*Ibid* : 331-332). Ces changements majeurs affectent les femmes différemment selon leur classe, et parfois leur appartenance ethnique ou religieuse; cependant les lois relatives aux femmes et à la famille, notamment en ce qui a trait aux droits reproductifs, peuvent affecter toutes les femmes de manière similaire (*Ibid* : 332). Ainsi, Moghadam définit les révolutions comme suit :

[...] revolutions are attempts to rapidly and profoundly change political and social structures; they involve mass participation; they usually, but not always, entail violence or the use of force; they include notions of the ideal society; and they have some cultural reference points. Revolutionary ideology and mobilization may refer to class (workers, peasants, the poor), ethnicity, or gender - the latter either in terms of inclusion of both women and men or inclusion of men only. Revolutions always entail constructions of national identity, reorganizations of production, and reformulations of (social) reproduction, within which gender figures prominently (*Ibid* : 332-333).

Le travail de classification des révolutions fondé sur les résultats (relativement immédiats) en termes de genre réalisé par Moghadam se veut une tentative de faire le pont entre la littérature féministe sur les femmes et les révolutions, et la sociologie des révolutions plus large, en reconnaissant l'importance du genre, au même titre que celle de la classe, au sein des situations, processus et résultats révolutionnaires. En effet, si les changements dans les rapports de genre sont souvent plus faciles à identifier au niveau des résultats révolutionnaires (*revolutionary outcomes*), Moghadam considère que le positionnement idéologique face aux rapports de genre façonne les actions et décisions à tout moment du processus révolutionnaire, notamment en ce qui a trait à la mobilisation révolutionnaire, aux mécanismes de construction étatique, ou encore aux dynamiques familiales (*Ibid* : 333): « [r]evolutions entail conscious attempts at economic, political, cultural, and ideological transformations. As an integral part of the social structure, gender shapes these processes and is implicated in the course and outcome of revolutions » (*Ibid* : 339). Toutefois, dans le cadre de ce court article, les rapports de genre ne seront abordés qu'au niveau des résultats révolutionnaires, puisqu'une analyse du façonnement de toutes les actions et décisions du processus révolutionnaire roumain par les rapports de genre en dépasse largement la portée.

La recherche de Moghadam s'appuie sur une double observation de départ selon laquelle, d'une part, toutes les révolutions impliquent une participation des femmes qui perturbe les relations sociales de genre préexistantes, et d'autre part, les États révolutionnaires sont fortement préoccupés par des lois et des politiques concernant les femmes et la famille, et mettent généralement en place des législations à cet effet, allant à contre-sens des législations à l'œuvre durant la période pré-révolutionnaire (Moghadam, 2003a : 160). Moghadam a donc identifié deux idéaux-types de révolutions, basés sur les résultats en termes de genre, en s'appuyant sur une étude des grandes révolutions sociales et de plusieurs révolutions du « tiers-monde ». Le premier modèle, qu'elle nomme le modèle de la femme dans la famille ou encore modèle patriarcal (*woman in the family model of revolution*) est ainsi illustré par les révolutions française, mexicaine, iranienne et d'Europe centrale et orientale, alors que le second qualifié de modèle de l'émancipation des femmes ou encore de modèle égalitaire (*women's emancipation model of revolution*) est plutôt appuyé par les cas des révolutions bolchévique, ainsi que certaines révolutions socialistes du « tiers-monde », comme celle du Yémen, du Nicaragua, de Cuba ou encore de l'Afghanistan (*Ibid* : 161). Le modèle de l'émancipation désigne les cas de révolutions au sein desquels l'émancipation des femmes est clairement établie comme étant une composante essentielle du projet de transformation sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes est mise de l'avant. Généralement, le projet révolutionnaire cherche à libérer les femmes des contrôles patriarcaux et construit les femmes comme faisant partie prenante des forces productives et de la citoyenneté (Moghadam, 2003b : 152). L'émancipation des femmes fait donc partie intégrante du discours révolutionnaire, et éventuellement des lois et politiques adoptées par le nouveau gouvernement.

Le modèle patriarcal, quant à lui, s'applique aux révolutions qui excluent les femmes des conceptions de la liberté et de la libération et qui, souvent, désignent explicitement les femmes comme appartenant à une seconde classe de citoyenneté (Moghadam, 2003a : 161). Souvent, des liens idéologiques sont tissés entre les valeurs religieuses, le nationalisme et l'ordre patriarcal, alors que les femmes sont associées à la famille, à la domesticité et à la tradition, et que l'accent est mis sur les différences entre les hommes et les femmes. Si l'amélioration de la qualité de vie des familles, notamment des classes populaires, peut aussi être considérée comme un enjeu des révolutions appartenant au premier modèle, dans le modèle patriarcal « the family is exalted and women's role within it made paramount » (Moghadam, 2003b : 144). Les résultats révolutionnaires pour les femmes associés à ce modèle incluent généralement la relégation des femmes à la sphère familiale privée indépendamment du rôle parfois très important occupé par les femmes au sein des mouvements révolutionnaires, ainsi que la promulgation de lois patriarcales, comme la citoyenneté de seconde classe pour les femmes, ou

encore la suppression du droit à l'avortement (Moghadam, 1995 : 338). Selon Moghadam, en Europe centrale et orientale, les révolutions auraient donné lieu à un rejet de l'égalité entre hommes et femmes, considérée comme un projet du communisme, au profit des enjeux économiques considérés comme plus urgents (Moghadam, 2003b : 150). La participation des femmes aux gouvernements aurait drastiquement chuté avec la vague de révolutions, qui aurait par ailleurs donné lieu à une exaltation des rôles traditionnels des femmes dans la famille, à un retour au travail domestique et à des luttes pour l'abolition de l'avortement, préalablement légalisé sous les régimes communistes (*Ibid*).

Différents facteurs, autant au niveau des structures sociales que des idéologies, déterminent ces résultats révolutionnaires en termes de genre pour Moghadam, notamment l'idéologie et le programme social de la révolution, la nature des relations sociales de genre préexistantes ainsi que l'ampleur de l'implication des femmes au sein des mouvements révolutionnaires (*Ibid* : 138) : « prerevolutionary social conditions, including the gender system, as well as the nature of the revolutionary coalition and its principal objectives, largely determine whether a revolution's outcome for women will be patriarchal or modernizing » (*Ibid* : 139). Ainsi, lorsque les révolutionnaires sont guidés-es par une idéologie « modernisatrice » et/ou socialiste, il est plus probable que la révolution soit émancipatrice en termes de rapports de genre. Inversement, lorsque les révolutionnaires sont guidés-es par une idéologie nationaliste et/ou religieuse, des résultats patriarcaux sont plus probables.

De plus, lorsque les relations de genre préexistantes, c'est-à-dire la position politique, sociale et économique des femmes avant la révolution, sont fortement patriarcales, il est probable qu'elles soient reproduites suite à la révolution. Toutefois, lorsqu'une situation pré-révolutionnaire où les femmes ont massivement investi la sphère publique se combine à une participation forte des femmes dans les mouvements révolutionnaires, un résultat patriarcal est sensiblement moins probable (Moghadam, 2003a : 162). Il est important de clarifier, puisque cet élément est important pour la compréhension des résultats de la révolution roumaine pour les femmes, qu'une situation pré-révolutionnaire peut sembler officiellement favorable aux femmes (notamment au niveau des lois), alors que les relations sociales de genre sont, en réalité, fortement patriarcales.

## Femmes et Révolution roumaine

Avant de devenir membre du Bloc soviétique, la Roumanie était un pays rural doté d'une très forte culture paysanne. En 1938, le secteur agricole employait 80% de la population active occupée (Baban et David, 1995 : 235). Même les élites urbaines éduquées considéraient la culture paysanne comme étant un système sain, pur et non corrompu (Harsanyi, 1993 : 39). Pour

comprendre les conditions des femmes en Roumanie avant et après la révolution de 1989, il est ainsi nécessaire de considérer l'importance de la culture paysanne, persistante et profondément établie, qui fournissait les standards moraux, les valeurs et les traditions de tout le pays (*Ibid.*). Dans cette culture paysanne roumaine, les rôles différenciés des hommes et des femmes étaient strictement définis. La femme passait de la soumission à l'autorité de son père à la soumission à l'autorité de son mari ; la soumission et la passivité des femmes, et inversement la domination masculine, étant conçues comme enracinées dans un ordre naturel et religieux (*Ibid.* : 40). Les tâches de la femme étaient le travail domestique et reproductif, alors que celles de l'homme étaient de subvenir aux besoins de sa famille par le travail à l'extérieur de la maisonnée.

### ***La Roumanie socialiste 1948-1989***

Avec la prise de pouvoir des communistes en 1948, la Roumanie fût le terrain d'une modernisation accélérée, et une nouvelle idéologie égalitariste prétendument exprimée par le prolétariat, une classe à peine existante, fût imposée par le haut. Cette nouvelle idéologie se présentait comme un rejet drastique de la culture paysanne, déclarant les valeurs familiales rurales comme rétrogrades et déviantes et proclamant les femmes comme étant les égales des hommes et le patriarcat comme un système à abolir (*Ibid.* : 40). En effet, la constitution de la République socialiste de Roumanie garantissait à tous-toutes les citoyens-nes le droit au travail, ainsi que le principe du salaire égal pour un travail égal, bien que la répartition du travail domestique entre hommes et femmes n'ait jamais été adressée (Kligman, 1995 : 236). À l'intérieur d'une génération, les femmes ont ainsi acquis l'indépendance économique, garantie par le travail salarié ainsi que l'éducation obligatoire pour tous et toutes, qui mena plusieurs femmes jusqu'au niveau universitaire (Petrescu, 2014 : 84-85). Cependant, la plupart des tâches traditionnellement effectuées par les femmes étaient considérées comme insignifiantes, alors que seul le travail salarié méritait le respect, mis à part l'acte de donner naissance qui était considéré important, puisqu'il permettait le renouvellement de la force de travail. En bref, « The very idea of 'home' was thrown overboard. The country was to become a euphoric work camp devoted to communist doctrine » (Harsanyi, 1993 : 41-42).

Or, durant la période communiste, les valeurs, normes et stratégies de la culture traditionnelle paysanne ont continué à dominer autant la vie en milieu rural qu'en milieu urbain propulsé par l'industrialisation rapide. En effet, l'industrialisation rapide aura engendré une ruralisation des villes, beaucoup plus qu'une urbanisation des villages et les valeurs et traditions paysannes ont ainsi été conservées, alors que la population paysanne ne faisait que changer ses tactiques (*Ibid.*). L'autorité et la domination des hommes dans la famille n'a ainsi jamais été véritablement questionnée, la violence conjugale est demeurée monnaie courante et la tradition de la dot a été maintenue (Hausleitner, 1993 :

56). C'est pourquoi Christina Petrescu identifie deux tendances conflictuelles ayant marqué l'expérience des femmes en Roumanie, soit « (1) the rather radical project of constructing gender equality “from above” [...] and (2) the social and cultural persistence of a conservative perception on gender roles, which continued to manifest in spite of this imposed egalitarian project » (Petrescu, 2014 : 79-80).

De plus, non seulement les femmes roumaines devaient-elles travailler à l'usine et réaliser le travail ménager (double-tâche commune à tous les pays du bloc soviétique), elles devaient le faire dans un contexte de quasi-famine, de froid intense et de disparités économiques sans équivalent au sein des pays socialistes d'Europe centrale et orientale (Hausleitner, 1993 : 53-54). En effet, la nourriture largement insuffisante était distribuée selon une politique de cartes de rationnement et tout achat effectué sur le marché noir était passible d'emprisonnement (*Ibid* : 54). Dans ces conditions, une planification extrêmement serrée des repas devait être effectuée par les femmes, renforcée par des mesures drastiques de sauvegarde d'énergie, qui forçaient les femmes à cuisiner tard le soir, ou avant quatre heures le matin, puisque l'énergie devait servir prioritairement aux industries (*Ibid.*). Ajoutées à la double-tâche, la contrainte à l'enfantement ainsi que les conditions alimentaires et énergétiques, constituent ce que certaines ont qualifié de quadruple-tâche des femmes roumaines (Roman, 2001 : 55).

Avec le début du règne de Nicolae Ceausescu en 1965, suivant la mort de Gheorghe Gheorghiu-Dej, des politiques particulièrement répressives furent mises en place en ce qui a trait à la reproduction et au contrôle des corps des femmes, contrairement aux autres pays socialistes d'Europe centrale et orientale, ayant notamment légalisé l'avortement<sup>25</sup> suivant la direction adoptée par l'Union soviétique de légaliser l'avortement en 1957 (Baban et David, 1995 : 236). En 1966, une loi anti-avortement dont le but était d'assurer que l'économie ne manque pas de force de travail dans sa période d'industrialisation intensive fût promulguée en Roumanie (Hausleitner, 1993 : 54). En effet, le taux de naissance était considéré trop bas depuis la légalisation de l'avortement en 1957 (Baban et David, 1995 : 236), celui-ci ayant effectivement chuté, passant de 22,9 naissances par 1000 habitants en 1957 à 14,3 naissances par 1000 habitants en 1966 (*Ibid.*). De fil en aiguille, cette loi devint de plus en plus restrictive et sévère, puisque augmentée par une série de mesures additionnelles, comme la criminalisation de la contraception et des examens gynécologiques obligatoires sur les lieux de travail pour détecter les grossesses et les inscrire à un registre. En 1986, l'avortement légal fût limité aux femmes

---

<sup>25</sup> Les autres pays d'Europe centrale et orientale avaient adopté des politiques d'augmentation de la natalité, mais jamais de nature coercitive. Par exemple, des avantages étaient accordés aux familles nombreuses.

de quarante-cinq ans ou ayant eu cinq enfants (Hausleitner, 1993 : 54). Environ 11 000 décès de femmes en lien avec des avortements illégaux, punis si découverts par l'emprisonnement allant de six mois à deux ans (Harsanyi, 1993 : 46), ont ainsi été comptabilisés entre 1965 et 1989 (Kotkin et Gross, 2010 : 69), et environ un million de femmes sont devenues infertiles suite à des avortements illégaux non-sécuritaires (Harsanyi, 1993 : 46). En plus de l'adoption d'une politique extrêmement sévère en matière d'avortement, le régime avait prohibé l'importation et la vente de contraceptifs (Baban et David, 1995 : 238). D'autres politiques associées au contrôle des corps des femmes furent également implantées sous Ceausescu, notamment l'âge légal pour le mariage fût réduit à quinze ans en 1980 et les femmes encore célibataires à vingt-cinq ans étaient punies par une taxe de 5% (Hausleitner, 1993 : 55). Les couples mariés ayant moins de quatre enfants devaient également remplir des questionnaires gérés par la police secrète, le *Securitate*, concernant leurs pratiques sexuelles (*Ibid.*). Finalement, sous la Roumanie communiste, des quotas avaient été instaurés afin de favoriser la participation des femmes et des minorités (minorité hongroise, minorité juive, minorité allemande et minorité roma) dans les échelons du Parti communiste (Kligman, 1995 : 236). Conséquemment, au moment du 14<sup>e</sup> congrès du Parti communiste roumain en 1989, 40% des membres du comité central étaient des femmes (Petrescu, 2014 : 83-84). Cependant, seulement des hommes avaient accès au Politburo et le rôle des femmes était essentiellement instrumental.

### *L'après 1989*

Un élément extrêmement marquant de la révolution de 1989 en Roumanie, comme ailleurs en Europe centrale et orientale, est la chute drastique de la proportion de femmes dans les premiers gouvernements démocratiquement élus. D'une moyenne de 33% de femmes aux Parlements d'Europe centrale et orientale avant 1989, et de 40% en Roumanie, les femmes composaient en moyenne 10% des parlements en 1990, avec seulement 5,5% des sièges dans le cas de la Roumanie (Einhorn, 1993 : 54) (4,67% dans la Chambre des députés et 0,84% au Sénat (Chiva, 2005 : 972)). En 2012, la représentation des femmes au gouvernement roumain était de 18,5%, ce qui est significativement plus bas que la moyenne européenne de 27% (Petrescu, 2014 : 84). Une des raisons de cette chute par rapport à la période socialiste est sans aucun doute l'absence de quotas obligatoires, puisque seuls des quotas volontaires au niveau des partis existent. Non sans lien avec la très faible participation des femmes au sein de la politique formelle, les enjeux relatifs aux femmes étaient totalement absents de l'agenda politique de la plupart des partis lors de la première campagne électorale libre. En fait, le seul parti à avoir inclus des enjeux spécifiques aux femmes dans son programme fût le *Front de salut national*, mais la connotation néo-communiste de ce discours quant aux femmes attira plus de ressentiment

que d'appui de la population, ce qui poussa le parti, une fois élu, à abandonner cette ligne de campagne (Harsanyi<sup>1993</sup> : 49-50).

Cependant, si les partis politiques n'ont presque pas de femmes représentantes, ni d'agenda adressant des enjeux spécifiques aux femmes, cela ne signifie pas que les femmes roumaines ont cessé d'être politiquement actives après 1989. En effet, alors que la participation des hommes à la révolution s'est traduite par la formation de partis politiques, la participation importante des femmes à la révolution s'est, quant à elle, traduite par une participation massive à la création d'une société civile, donnant lieu à la participation au sein de mouvements sociaux (mouvement environnementaliste, Alliance citoyenne, etc.) et à la création de réseaux entre groupes (Hausleitner, 1993 : 59). Ainsi, les femmes roumaines ont créé une série d'organisations non-gouvernementales dédiées aux intérêts des femmes, dont le nombre était estimé à 25 en 1994, et à 50 en 1996 (Chiva, 2005 : 972).

La transformation des économies socialistes vers des économies capitalistes a progressé à des vitesses différentes selon les pays en Europe centrale et orientale, la Roumanie ayant procédé de manière particulièrement progressive et graduelle en comparaison avec les transitions rapides de la Pologne et de la Hongrie (Glass et al., 2002 : 481). Toutefois, dans tous les pays, le processus de transition fût accompagné par la fin du plein-emploi et la disparition d'une proportion importante d'emplois allant jusqu'à 30%, engendrant ainsi des taux importants de chômage. La Roumanie ayant adopté une méthode plus progressive de transition, les taux de chômage y ont été moins importants, mais ont affecté les femmes de manière plus importante que les hommes (*Ibid.*). Notamment, les usines textiles et la bureaucratie étatique, qui constituaient les principaux employeurs de femmes durant la période communiste, ont été grandement affectés par la transition, les premières devant fermer leurs portes, et la seconde réduisant considérablement sa taille (Waylen, 1994 : 350). Face à cette situation d'emploi difficile dans la période de transition, énormément de femmes ont cherché refuge dans le travail domestique. Il faut également considérer que dans la période communiste, le travail salarié n'était pas un choix mais bien une obligation, se doublant dans le cas des femmes de l'obligation au travail domestique, puisque la division sexuelle du travail domestique n'avait jamais été remise en cause. Ainsi, plusieurs femmes roumaines percevaient le retour à une simple-tâche domestique comme un soulagement au niveau du fardeau de travail, en plus d'une liberté de choix qui leur avait été refusée sous la Roumanie communiste. En effet, « women who have the option of being oppressed by two systems, domestic patriarchy and the discriminatory labor market or by only one system, patriarchy, could certainly construe staying home as liberating » (Lafont, 2001: 215).

Une caractéristique frappante de la révolution de 1989 est que, dans tous les pays d'Europe centrale et orientale en transition ayant légalisé l'avortement pendant la période socialiste à l'exception de la Roumanie (Einhorn, 1993 : 64), le droit de choisir de mettre fin à une grossesse a soit été abrogé, sévèrement limité ou menacé de manière assez virulente (Moghadam, 1995 : 344). La situation est bien différente en Roumanie. À Timisoara, la ville où les manifestations de masse de 1989 ont débuté et qui s'est autoproclamée « ville libre » le 20 décembre 1989, les gynécologues ont annulé la loi anti-avortement le jour même et se sont mis à réaliser des avortements gratuitement (Harsanyi<sup>1993</sup> : 49). Une semaine plus tard, le lendemain de l'exécution de Ceausescu et de sa femme, un des premiers décrets du nouveau gouvernement provisoire de Roumanie fût la légalisation totale de l'avortement et la qualification de l'avortement comme une « liberté absolue », ce qui fit monter en flèche la popularité du *Front de salut national* (*Ibid.*). En 1990, après vingt ans d'avortements clandestins et de souffrances, plus d'un million d'avortements ont été réalisés dans un pays de vingt-trois millions d'habitants (*Ibid.*). Bref, contrairement à tous les autres pays d'Europe centrale et orientale ayant connu une révolution suivie d'une transition du communisme vers le capitalisme ayant cherché à restreindre les législations en matière de reproduction, la révolution roumaine de 1989 a libéré les corps des femmes des griffes de l'État, et « granted women in Romania basic, if minimal, control over their lives again » (Kligman, 1995 : 246). Encore à ce jour, le droit à l'avortement est considéré comme absolu et intouchable en Roumanie (Harsanyi<sup>1993</sup> : 50).

En somme, la Roumanie semble se rallier au cas des révolutions patriarcales d'Europe centrale et orientale en ce qui a trait au travail domestique et salarié des femmes, à savoir que l'on remarque un retour des femmes à la sphère domestique notamment attribuable aux hauts taux de chômage liés à la transition, et à un désir de rompre avec la contrainte au travail salarié et à la double, voir quadruple, tâche associée au passé communiste pour mettre de l'avant la liberté de choisir consciemment la domesticité. De la même manière, la Roumanie, comme les autres pays d'Europe centrale et orientale qualifiés de révolutions patriarcales, a connu une chute drastique dans la participation des femmes au gouvernement suivant l'abandon des quotas au moment de la révolution et, bien que les femmes s'investissent dans la politique extra institutionnelle, il demeure que la quasi-absence de femmes au pouvoir engendre la quasi-absence de prise en compte des enjeux spécifiques aux femmes au niveau national. Là où la Roumanie se démarque de manière très nette des pays voisins, c'est en matière de droits reproductifs, alors que la Roumanie post-révolutionnaire a légalisé l'avortement et considère celui-ci comme un droit inaliénable, ce qui fait contrepoids aux autres pays d'Europe centrale et orientale ayant au contraire cherché, et parfois réussi, à limiter voire annuler le droit des femmes à l'avortement.

## L'exceptionnalisme roumain

En raison de la prédominance d'une forte culture paysanne régissant les valeurs et la morale roumaine, la position idéologique de l'égalité entre les hommes et les femmes mise de l'avant par le régime communiste roumain, et ce qu'elle impliquait, notamment le travail rémunéré obligatoire pour les femmes autant que les hommes, fût reçue par la population comme l'imposition par le haut d'une idéologie s'opposant de front aux valeurs traditionnelles paysannes. Avec la révolution, il n'est donc pas étonnant que cette affirmation de l'égalité entre les hommes et les femmes ait été rejetée, au même titre que dans tous les autres pays du Bloc soviétique, comme le laisse entendre le modèle de Moghadam qui stipule que les relations de genre préexistantes structurent fortement les possibilités de résultat révolutionnaire en termes de genre. Ainsi, les relations sociales patriarcales incarnées dans la culture paysanne roumaine, qui sont demeurées quasi-intactes durant la période communiste, ainsi que l'aversion de l'idéologie de l'égalité entre les hommes et les femmes imposée par le haut et perçue comme un affront aux valeurs traditionnelles roumaines, ont fait en sorte que la révolution n'a pas mis de l'avant l'émancipation des femmes comme enjeu et a plutôt favorisé un retour aux valeurs familiales traditionnelles, avec un retour des femmes dans la sphère privée et hors du travail rémunéré, en plus d'une chute dans la représentation politique des femmes.

Toutefois, le fait que la Roumanie de Ceausescu ait été un régime qualitativement différent des autres pays socialistes du bloc, ici un régime *sultaniste* marqué par un règne personnaliste et arbitraire, rend difficile son inclusion dans des généralisations. En effet, Ceausescu, contrairement aux autres leaders communistes du Bloc de l'est, ne souscrivait pas à une idéologie communiste pré-établie, dotée d'une certaine cohérence interne. Ainsi, le caractère *sultaniste* de son règne a permis une situation où l'on promouvait l'égalité entre les hommes et les femmes, la libération des femmes et leur accès au travail salarié, alors que l'on criminalisait l'avortement et que l'on exerçait un contrôle quasi-total sur le corps des femmes. L'ensemble des mesures liées à cette large politique de contrôle et d'augmentation de la natalité a mené à des violences inouïes et traumatisantes pour la population roumaine, alors que des milliers de femmes sont mortes, sont devenues infertiles, ou ont dû mener à terme des grossesses qu'elles ne désiraient pas. Sur cette question du droit reproductif, la révolution roumaine de 1989 a ainsi été grandement émancipatrice pour les femmes, ce qui distingue la Roumanie des autres pays socialistes d'Europe de l'Est.

Ce bref survol des résultats révolutionnaires en termes de genre en Roumanie démontre ainsi l'importance de s'attarder aux réalités socio-historiques spécifiques à chaque pays pour comprendre les dynamiques

révolutionnaires, car si le cas de la révolution roumaine n'est pas opposé aux cas des révolutions dans les pays voisins au niveau des résultats en termes de genre, il n'est pas pour autant réductible à ces derniers englobés par la catégorie « Europe centrale et orientale ». Il est important de reconnaître à la fois les horreurs vécues par les femmes roumaines en matière de droits reproductifs pendant la période communiste, ainsi que l'incroyable avancée réalisée sur ce plan avec la révolution de 1989, ce qui est trop souvent passé à l'oubli par une volonté de généralisation. Car, depuis la révolution, « an actual return to the prewar patriarchal order is not possible anymore. In spite of the rampant nationalism, the triad women-mother-nation in absent form the romanian rhetoric, probably because not even the angriest local nationalist dares touch the freedom of abortion » (Harsanyi<sup>1993</sup> : 50). En ce sens, il est difficile de positionner la révolution roumaine de 1989 dans l'un ou l'autre des deux idéaux-types proposés par Moghadam. Évidemment, une recherche considérablement plus approfondie serait nécessaire pour confirmer ou infirmer la pertinence de la théorisation de Moghadam en termes d'idéaux-types. Malgré tout, il est possible à l'issue de ce court texte d'exprimer certaines réticences face à l'inclusion de la Roumanie au sein de l'idéal-type de révolution patriarcale dont l'Europe centrale et orientale, prise comme un tout, serait un exemple-clé.

Pour terminer, il serait intéressant que la sociologie des révolutions se mette à porter une plus grande attention aux rapports de genre notamment dans leur intersection avec les rapports sociaux de « race » et de classe, et qu'elle tente de systématiser la situation du genre à toutes les étapes des révolutions, ce qui inclut les conditions pré-révolutionnaires, les causes, les processus ainsi que les résultats révolutionnaires autant à court terme qu'à long terme (Moghadam, 2003b : 162). Cela permettrait de sortir les études sur les femmes et les révolutions de la dynamique de compartimentage qui les confine à l'extérieur du champ dominant (*mainstream*) en sociologie des révolutions.

## Bibliographie

- Baban, Adriana et Henry P.David, 1995, «Women's Health and Reproductive Rights : Romanian experience, *Patient Education Counseling*, no.28, pp.235-245.
- Bunce, Valerie, 1999, *Subversive Institutions : The Design and the Destruction of Socialism and the State*, New York, Cambridge University Press, 206p.
- Chiva, Cristina, 2005, « Women in Post-Communist Politics : Explaining Under-Representation in the Hungarian and Romanian Parliaments », *Europe-Asia Studies*, 57:7, pp. 969-994.

- Einhorn, Barbara, 1993, *Cinderella Goes to Market : Citizenship, Gender and Women's Movements in East Central Europe*, Londres, Verso, 280p.
- Einhorn, Barbara, 1993, « Democratization and Women's Movements in Central and Eastern Europe : Concepts of Women's Rights », dans Moghadam, Valentine M., 1993, *Democratic Reform and the Position of Women in Transitional Economies*, Oxford, Clarendon Press, pp.48-74.
- Glass, Christy et al., 2002, « Family Policies and Gender in Hungary, Poland, and Romania », *Communist and Post-Communist Studies*, no.35, pp.475-490.
- Goodwin, Jeff, 2001, *No Other Way Out: States and Revolutionary Movements, 1945-1991*, Cambridge, Cambridge University Press, 428p.
- Hall, Richard Andrew, 2010, « Theories of Collective Action and Revolution : Evidence from the Romanian Transition of December 1989 », *Europe-Asia studies*, vol. 52, no. 6, pp.1069-1093.
- Harsanyi, Doina Pasca, 1993, « Women in Romania », dans Funk, Nanette et Magda Mueller (ed.), *Gender Politics and Post-Communism*, Routledge, New York, pp.39-52.
- Hausleitner, Mariana, 1993, « Women in Romania : Before and After the Collapse », dans Funk, Nanette et Magda Mueller (ed.), *Gender Politics and Post-Communism*, Routledge, New York, pp.53-61.
- Kligman, Gail, 1995, « Political Demography : The Banning of Abortion in Ceausescu's Romania », dans Ginsburg, Faye D. et Rayna Rapp, 1995, *Conceiving the new World Order : The Global Politics of Reproduction*, University of California Press, pp.234-255.
- Kotkin, Stephen et Jan T. Gross, 2010, *Uncivil Society: 1989 and The Implosion of the Communist Establishment*, New York, Modern Library, 197p.
- Lafont, Suzanne, 2001, « One Step Forward : Two Steps Back : Women in the Post-Communist States », *Communist and Post-Communist Studies*, no.34, pp.203-220.
- Linz, Juan J. et Alfred Stepan, 1996, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 479p.
- Moghadam, Valentine, 2003a, « Is the Future of Revolution Feminist? Rewriting 'Gender and Revolutions' for a Globalizing World », dans John Foran, 2003, *The Future of Revolutions : Rethinking Radical Change in the Age of Globalization*, pp.159-168.
- Moghadam, Valentine, 2003b, « Gender and Revolutions », dans John Foran, 2003, *Theorizing Revolutions*, Routledge, Londres, pp. 133-162.